

## POSITION DE LA CFE-CGC

La CFE-CGC vous remercie car vous avez été + de **20 000 visiteurs** à suivre l'avancée des négociations de ce projet d'accord via notre application !

Cette démarche a été initiée pour permettre aux salariés d'avoir une lecture plus détaillée que ne le permet un tract.

L'émulation que cela a suscité notamment entre vous et vos élus a permis de faciliter les échanges et ainsi de faire évoluer la plateforme de revendications de la CFE-CGC.

Nous réitérerons cette pratique pour les négociations importantes à venir.

### UN GRAND MERCI À VOUS !



<https://cfecgc.renaultgroup.fr/dossier-nouveau-contrat-social-france/>

COORDINATION CFE-CGC RENAULT GROUP  
API : FR Q10 119 303  
Tél : 01 76 84 15 79  
Mail : cfecgc.renault.ic@gmail.com

## NÉGOCIATION NOUVEAU CONTRAT SOCIAL FRANCE

TRACT N°8



### LA GENÈSE DE CETTE NÉGOCIATION

Plusieurs constats s'imposent :

- Certains accords arrivent à terme en fin d'année impliquant la perte de nombreux droits sociaux en l'absence d'accords ou de renégociations.
- Les salariés d'Ampère perdent dès 2025 certains droits et mesures (comme le fait de pouvoir télétravailler).
- Certaines filiales restent encore en écart sur des dispositifs liés aux thématiques de cette négociation (en lien avec le socle social commun).

### CONTEXTE ET ENJEUX

Face aux défis des transformations du secteur automobile, la **CFE-CGC comprend l'impérative nécessité de revoir les organisations et les modes de travail. Si nous sommes d'accord sur le fond, les contreparties les plus notables proposées initialement par la Direction n'étaient pas acceptables.** Pour rappel :

- Volonté de la Direction de réduire drastiquement le télétravail pour une majorité des salariés, sans aménagement possible tenant compte pour certains de leur situation particulière.
- Volonté de la Direction de supprimer définitivement la totalité des jours de congés d'ancienneté pour les cadres.

C'est sur cette base que nous avons défendu le maintien et l'organisation autour du télétravail ainsi que l'acquisition des jours supplémentaires (dits d'ancienneté) en acceptant que les ajustements se fassent uniquement sur la temporalité.

La CFE-CGC a exprimé avec insistance que **sans un réel travail sur les organisations, sur l'accompagnement par la ligne managériale ainsi que la fonction RH, ce chapitre continuera à générer des insatisfactions, une forme de désengagement, voire des risques organisationnels.**

**L'enjeu pour la CFE-CGC était d'obtenir un compromis pour atteindre le point d'équilibre entre le projet de la Direction et la protection des 38 000 salariés concernés.**

## POSITION CFE-CGC

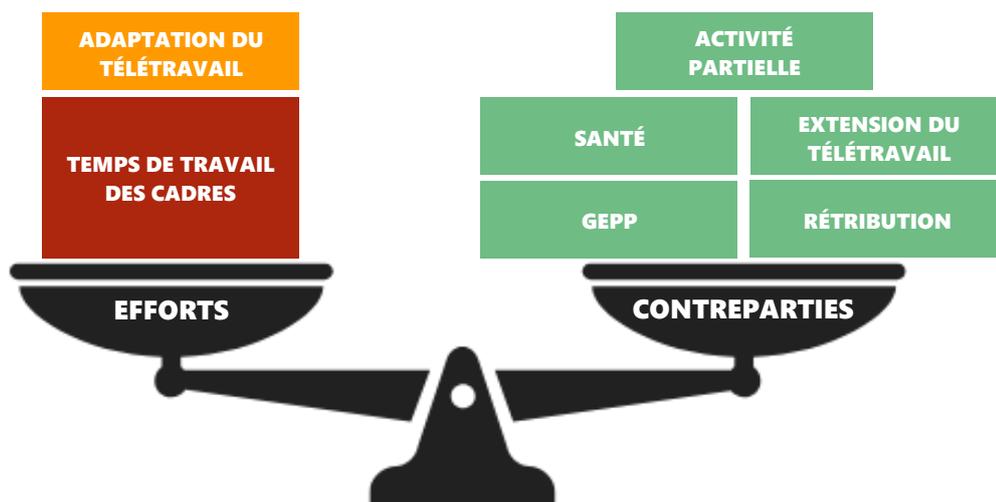


Les Organisations Syndicales avaient jusqu'au 13 décembre pour se positionner sur l'ensemble des thématiques de ce projet d'accord, qui rappelons-le, ne sont pas dissociables.

### Avancées importantes de l'accord :

- **EMPLOI** : La CFE-CGC a obtenu qu'il n'y ait pas de plan de départs contraints.
- **ACTIVITÉ PARTIELLE** : La CFE-CGC a obtenu la sécurisation de la rémunération des salariés impactés par l'Activité Partielle sans impact sur l'acquisition de leurs congés ni sur leurs intéressements.
- **SANTÉ** : La CFE-CGC a obtenu un accès à des soins de qualité, des meilleurs taux de remboursement, tout en renforçant la responsabilité sociale de l'entreprise (sans surcoût pour les salariés).
- **GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP)** : La CFE-CGC a obtenu la mise en œuvre d'un contrat de génération plus ambitieux, renforçant l'attractivité pour les plus jeunes et dynamisant la fin de carrière des seniors. En complément des dispositifs habituels (formations, reconversions, etc.), la CFE-CGC a également obtenu l'engagement de construire une meilleure lisibilité dans les parcours professionnels.
- **TÉLÉTRAVAIL** : La défense ardue de la CFE-CGC a permis de trouver un équilibre. Le maintien des avantages pour les salariés est indéniable et est une avancée significative pour les milliers de nouveaux bénéficiaires.
- **RÉTRIBUTION** : La CFE-CGC a obtenu des modalités supra légales pour tous les salariés en cas de « superprofits », mais aussi l'élargissement du périmètre des mesures PERECO à de nouveaux bénéficiaires.

## NOTRE VISION DE L'ÉQUILIBRE DE L'ACCORD



La CFE-CGC considère que les avancées obtenues, surtout lors de la dernière séance, ont enfin permis d'obtenir un compromis acceptable.

**La CFE-CGC signera donc le Contrat Social France 2025-2027.**

**Durant la négociation, l'entreprise n'a pas voulu s'engager sur des affectations d'activité notamment dans l'Ingénierie et les Fonctions Supports. Maintenant, charge à elle de mettre en œuvre les organisations nécessaires pour renforcer l'activité et l'emploi en France !**



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT  
[www.cfecgc.renaultgroup.fr](http://www.cfecgc.renaultgroup.fr)